

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 876 (Rect)

présenté par

Mme Belluco, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh,
M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi,
M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave et Mme Catherine Hervieu

ARTICLE 15

Supprimer les alinéas 39 à 42.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de supprimer cette entorse manifeste à nos objectifs de sobriété foncière.